



Nations Unies

Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Assemblée générale

Documents officiels

Soixante-seizième session

Supplément n° 12



Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-seizième session
Supplément n° 12

Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés



Nations Unies • New York, 2021

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

ISSN 0251 - 8058

[20 août 2021]

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1
II. Pacte mondial sur les réfugiés	1
III. Protection	2
A. Réfugiés	2
B. Déplacements internes	3
C. Mouvements mixtes	4
D. Éducation	5
E. Emplois et moyens d'existence	6
F. Assistance en espèces	6
G. Besoins particuliers	7
H. Action climatique	8
IV. Apatridie	9
V. Intervention d'urgence et aperçu général des activités	10
A. Afrique	10
B. Amériques	11
C. Asie et Pacifique	11
D. Europe	12
E. Moyen-Orient et Afrique du Nord	12
VI. Solutions durables	13
A. Rapatriements et retours volontaires	13
B. Intégration et autres solutions locales	13
C. Réinstallation et voies complémentaires	14
VII. Partenariats	14
A. Partenaires de développement et institutions financières	14
B. Système des Nations Unies et organisations internationales	15
C. Organisations non gouvernementales	16
D. Secteur privé	16
E. Autorités locales et réseaux de villes	17
F. Autres parties prenantes	17
VIII. Réforme, responsabilité et contrôle	17
A. Transformation	17
B. Responsabilité et contrôle	18
IX. Contributions au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	19
X. Conclusion	19

I. Introduction

1. Au 31 décembre 2020, le nombre de personnes relevant de la compétence du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) dans le monde s'élevait à plus de 91 millions¹ (contre 86,5 millions en 2019), dont 20,7 millions de réfugiés² et plus de 48 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (déplacés). En raison de la violence, de persécutions et de troubles civils, 11,2 millions de personnes ont grossi les rangs des déplacés en 2020, dont 9,8 millions à l'intérieur de leur propre pays. Quelque 4,2 millions de personnes dans 94 pays étaient déclarées apatrides, mais le nombre réel d'apatrides serait nettement plus élevé.

2. Au cours de l'année écoulée, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a compliqué encore les choses en ce qui concerne l'aide humanitaire et la protection. La fermeture de la plupart des frontières a restreint l'accès des personnes ayant besoin d'une protection internationale à une terre d'accueil. Des millions de personnes déplacées ont perdu leurs moyens de subsistance en raison des restrictions et des confinements et se sont donc retrouvées dans une situation socioéconomique difficile. La crise sanitaire a perturbé la scolarité des enfants déplacés.

3. Dans ce contexte, les solutions ont été limitées. En 2020, environ 3,4 millions de personnes, dont 3,2 millions de déplacés et 251 000 réfugiés, sont retournées dans leur région ou leur pays d'origine. Alors même que plus de 1,4 million de réfugiés avaient besoin d'être réinstallés, le nombre de réinstallations a atteint son niveau le plus bas depuis près de vingt ans.

4. Malgré ces difficultés, certains faits réjouissants sont à signaler. De nombreux États ont montré que les mesures prises pour protéger la vie et le bien-être de leurs citoyens pendant la pandémie n'étaient pas incompatibles avec leurs obligations en matière de protection internationale, ce qui vient rappeler avec force la valeur pérenne de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, soixante-dix ans après son adoption. Des progrès ont été réalisés sur le plan de l'insertion ainsi que de l'accès aux soins de santé et aux vaccins, tandis que des méthodes d'éducation novatrices et l'adaptation d'outils de protection ont permis d'atteindre les personnes dans le besoin pendant les confinements. Le pacte mondial sur les réfugiés a offert un cadre solide permettant de faire face aux problèmes supplémentaires posés par la pandémie.

II. Pacte mondial sur les réfugiés

5. Le pacte mondial sur les réfugiés, qui repose sur le principe de la solidarité internationale et du partage des charges et des responsabilités, a continué de mobiliser les énergies. La mise en œuvre d'un grand nombre des 1 400 engagements³ pris au Forum mondial sur les réfugiés et du débat de haut niveau sur l'apatridie, qui a eu lieu à la soixante-dixième session plénière du Comité exécutif du HCR en 2019, a été adaptée ou accélérée pour satisfaire aux besoins qui se sont manifestés pendant la pandémie. En juin 2021, environ 75 % des engagements pour lesquels le HCR avait reçu des mises à jour étaient en cours de mis en œuvre et 15 % en étaient au stade de la planification. En outre, 5 % environ avaient été respectés. Plus de 230 bonnes pratiques liées à la réalisation des objectifs énoncés dans le pacte mondial sur les réfugiés ont été mises en commun sur la plateforme numérique consacrée à cet effet⁴.

¹ Pour obtenir plus de statistiques sur les populations qui relevaient de la compétence du HCR à la fin de 2020, voir www.unhcr.org/flagship-reports/globaltrends/.

² Ce nombre ne comprend pas les 5,7 millions de réfugiés relevant du mandat de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

³ Voir <https://globalcompactrefugees.org/article/solidarity-in-action-grf-anniversary>.

⁴ Voir <https://globalcompactrefugees.org/channel/good-practices>.

6. Des progrès ont également été accomplis dans la mise en œuvre d'autres initiatives clefs, notamment des trois plateformes de soutien régionales que sont : a) le Cadre régional global de protection et de solutions pour l'Amérique centrale et le Mexique (MIRPS) ; b) la plateforme de soutien de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique ; c) la Stratégie de recherche de solutions pour les réfugiés afghans et d'appui au rapatriement librement consenti, à la réintégration durable et à l'assistance aux pays d'accueil⁵. Ces initiatives ont permis de renforcer les mesures prises au niveau régional pour lutter contre les déplacements forcés, de donner un nouvel élan aux engagements politiques ainsi que de mobiliser l'assistance financière, matérielle et technique.

7. Le Dialogue du Haut-Commissaire sur les défis en matière de protection de 2020 était axé sur les répercussions de la pandémie sur la protection et la résilience des personnes relevant de la compétence du HCR et de leurs communautés d'accueil⁶. Les participants ont examiné les moyens de renforcer la protection et de trouver des solutions en s'appuyant sur le régime et les principes de protection internationale des réfugiés ainsi que sur le pacte mondial sur les réfugiés, et ont formulé des recommandations relatives à la participation, à la protection, à la santé, à la résilience et à l'action climatique⁷.

III. Protection

A. Réfugiés

8. Le nombre de réfugiés relevant du mandat du HCR s'élevait à près de 20,7 millions à la fin de 2020. La Turquie a accueilli le plus grand nombre d'entre eux (3,7 millions), suivie de la Colombie (1,7 million), du Pakistan (1,4 million), de l'Ouganda (1,4 million) et de l'Allemagne (1,2 million). Les pays en développement ont accueilli 86 % de la population mondiale de réfugiés et des Vénézuéliens déplacés à l'étranger, tandis que les pays les moins avancés ont offert l'asile à 27 % (5,5 millions) des demandeurs d'asile dans le monde.

9. En 2020, 1,3 million de demandes d'asile individuelles ont été enregistrées. Malgré la baisse considérable des nouvelles demandes, le nombre de demandes en attente de traitement reste inchangé et s'établit à 4,1 millions.

10. Pendant la pandémie, 195 pays ont mis en œuvre des mesures d'urgence, notamment la fermeture totale ou partielle de leurs frontières. Soixante-quatre pays n'ont fait aucune exception pour les demandeurs d'asile. Le HCR a observé une augmentation du nombre de violations du principe de non-refoulement. Des personnes auraient également été refoulées aux frontières ou interceptées en mer, s'exposant dans certains cas au risque d'être victimes de persécutions ou de violations graves des droits de l'homme à leur retour dans leur pays d'origine. Il n'en reste pas moins que de nombreux pays ont mis en œuvre des mesures pour gérer les arrivées en toute sécurité grâce à la mise en quarantaine et à des programmes de prise en charge, ce qui leur a permis de respecter leurs obligations au regard du droit international.

11. La pandémie a exercé une pression sur les régimes d'asile et les capacités d'accueil des pays. Parmi les difficultés rencontrées, on peut citer la suspension des procédures d'asile et de l'enregistrement, la restriction de l'accès à l'asile causée par la fermeture des frontières, la détention arbitraire des demandeurs d'asile, les limites imposées à la représentation en justice dans les procédures d'asile et les tentatives visant à restreindre ou à externaliser la protection internationale.

⁵ Voir <https://globalcompactrefugees.org/article/support-platforms>.

⁶ Voir www.unhcr.org/high-commissioners-dialogue-on-protection-challenges-2020.

⁷ Voir www.unhcr.org/60421b234.

12. Le HCR a publié un guide sur les modalités de travail du Groupe d'appui à la capacité d'asile, qui est un mécanisme de coopération internationale clef dans le cadre du pacte mondial sur les réfugiés⁸. Des mécanismes de soutien interétatique ont été mis en place. Le HCR collabore avec les parties prenantes afin de faire correspondre les nouveaux engagements en matière de renforcement des capacités d'asile pris au Forum mondial sur les réfugiés avec les offres de soutien. Ces engagements sont régulièrement mis à jour sur le portail du Groupe d'appui à la capacité d'asile⁹. Le HCR a révisé les normes relatives aux procédures de détermination du statut de réfugié relevant de son mandat afin de renforcer les garanties d'une procédure régulière et d'appuyer les procédures d'asile et le traitement des dossiers au niveau national¹⁰.

13. Le HCR a engagé les États qui ne l'avaient pas encore fait à adhérer à la Convention de 1951 et au Protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés ainsi qu'à incorporer les dispositions de ces deux instruments dans leur droit interne. Au 30 juin 2021, un total de 149 États étaient parties à la Convention de 1951 ou à son Protocole de 1967, et 70 maintenaient des réserves à l'un de ces instruments ou aux deux. Le HCR s'est impliqué dans les processus législatifs de 93 pays : 23 pays ont adopté ou modifié des lois, et neuf d'entre eux ont ainsi fait progresser les droits des réfugiés.

14. Pour tirer parti de l'engagement des organismes de défense des droits de l'homme en faveur de la protection des réfugiés, le HCR a publié la stratégie d'engagement en faveur des droits de l'homme pour la période 2020-2023¹¹ ainsi que des orientations sur la coopération avec les institutions nationales de défense des droits de l'homme¹² et sur la lutte contre le racisme et la xénophobie dont sont victimes les personnes relevant de son mandat¹³. Dans le cadre du Forum mondial sur les réfugiés, la communauté juridique s'était engagée à fournir une aide juridictionnelle pro bono : près de 165 000 heures ont ainsi été consacrées, à titre gracieux, à la représentation en justice et à des travaux de recherche sur des questions telles que la protection de l'enfance, les initiatives visant à renforcer les moyens de subsistance, la détermination du statut de réfugié et l'apatridie.

B. Déplacements internes

15. À la fin de 2020, plus de 48 millions de personnes étaient déplacées à l'intérieur de leur propre pays en raison de conflits et de la violence. Les catastrophes, notamment celles liées à des phénomènes climatiques, ont également provoqué des millions de nouveaux déplacements.

16. Le HCR a renforcé ses activités dans les situations de déplacement interne, notamment en fournissant protection et assistance à des millions de déplacés par l'intermédiaire de groupes et d'un appui technique. Le Groupe mondial de la protection, dirigé par le HCR, a fourni des services vitaux en aidant les déplacés à faire valoir leurs droits et à se mettre à l'abri des violences, des mauvais traitements et de l'exploitation. Le HCR a pris la tête de 29 des 32 groupes nationaux chargés de la protection et mécanismes assimilés ; 16 d'entre eux ont été dirigés en collaboration avec des organisations non gouvernementales (ONG).

17. La priorité a été accordée aux efforts visant à promouvoir l'autonomie des personnes déplacées et leur accès à des moyens de subsistance. Le HCR a appuyé des activités de renforcement des capacités, l'octroi de subventions de démarrage aux nouvelles entreprises et la reconstruction d'infrastructures en Colombie, aux Philippines et au Soudan du Sud.

⁸ Voir <https://acsg-portal.org/wp-content/uploads/2021/03/ACSG-Guide-to-Working-Modalities-25-March-2021.pdf>.

⁹ Voir <https://acsg-portal.org/acsg-matches/>.

¹⁰ Voir www.unhcr.org/publications/legal/4317223c9/procedural-standards-refugee-status-determination-under-unhcrs-mandate.html.

¹¹ Voir www.unhcr.org/protection/operations/5fb681264/unhcrs-human-rights-engagement-strategy-2020-2023.html.

¹² Voir www.unhcr.org/protection/operations/5f92a5604/guidance-unhcrs-engagement-national-human-rights-institutions.html.

¹³ Voir www.unhcr.org/protection/operations/5f92a5604/guidance-unhcrs-engagement-national-human-rights-institutions.html.

En 2020, l'assistance en espèces a été renforcée pour améliorer la situation socioéconomique des déplacés en Afghanistan, au Burkina Faso, au Honduras, en Iraq, en Libye, en République démocratique du Congo, au Soudan, en Ukraine et au Yémen.

18. Le HCR a présidé l'équipe spéciale sur les lois et les politiques du Groupe mondial de la protection et a coprésidé l'équipe spéciale chargée de la lutte contre la traite des êtres humains dans le cadre de l'action humanitaire et l'équipe spéciale chargée de l'engagement en faveur des droits de l'homme. Il a collaboré avec l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'IGAD et la Communauté de développement de l'Afrique australe pour promouvoir la ratification et l'application de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique. Il a appuyé l'élaboration de cadres nationaux sur les déplacements internes en fournissant des conseils juridiques et techniques.

19. Le HCR a coprésidé et assuré le secrétariat du Plan d'action pour faire progresser la prévention, la protection et les solutions pour les personnes déplacées dans leur propre pays (GP20)¹⁴. En collaboration avec la Rapporteuse spéciale sur les droits humains des personnes déplacées dans leur propre pays et le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, il a établi une compilation de pratiques nationales regroupant 22 exemples de la manière dont les États gèrent les déplacements internes. En 2021, le GP20 a été remplacé par le GP2.0, plateforme informelle permettant de mettre en lumière des initiatives conjointes et de partager des bonnes pratiques. Le HCR a également appuyé les travaux du Groupe de haut niveau chargé de la question des déplacements internes.

20. Le HCR a codirigé le groupe mondial des abris et le groupe de la coordination et de la gestion des camps. Dans les pays, il a pris la tête de 16 des 30 groupes des abris et de 19 des 37 mécanismes de coordination et fourni des abris et des articles non alimentaires à plus de 12 millions de déplacés. Il a codirigé 17 des 20 groupes de la coordination et de la gestion des camps et mécanismes assimilés, répondant ainsi aux besoins de 5,8 millions de déplacés dans près de 5 000 sites et camps. Le groupe mondial de la coordination et de la gestion des camps a organisé des ateliers de renforcement des capacités à distance à l'intention de huit opérations du HCR. Il a élaboré une note d'information sur les approches locales¹⁵ et une autre sur les normes de gestion des camps¹⁶ et a constitué un groupe de travail sur la connectivité, la durabilité et l'énergie propre.

C. Mouvements mixtes

21. Dans de nombreuses régions, les mouvements mixtes se sont poursuivis le long de routes dangereuses. Le HCR et ses partenaires se sont efforcés de renforcer le respect des droits de toutes les personnes en situation de déplacement, notamment en menant des activités de sensibilisation, en appuyant une gestion des frontières et des migrations qui tienne compte des demandes de protection et en luttant contre l'exploitation par les passeurs et les trafiquants.

22. En Amérique latine, le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), en collaboration avec leurs partenaires, ont fait face aux mouvements de Vénézuéliens en ayant recours à la Plateforme régionale de coordination interinstitutions, ce qui leur a permis de venir en aide à quelque 2,9 millions de réfugiés, de migrants et de membres des communautés d'accueil en 2020. En Libye, le HCR et l'OIM ont plaidé contre les expulsions massives de groupes mixtes de ressortissants de pays tiers, qui étaient pratiquées en dehors de toute procédure régulière et dans des conditions indignes et dangereuses. Grâce aux activités de promotion des mesures de substitution à la détention menées par le HCR, des centaines de réfugiés et de demandeurs d'asile ont été libérés. Pour gérer les mouvements mixtes en Afrique, le HCR a lancé un projet conjoint de quatre ans en collaboration avec l'Organisation internationale du Travail, l'OIM et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), l'objectif étant d'aider les États

¹⁴ Voir www.globalprotectioncluster.org/_assets/files/unhcr-gp20-plan_of_action-a5-scren.pdf.

¹⁵ Voir https://ccmcluster.org/sites/default/files/2020-12/Final_CCCM_ABA_Position_Paper-2020.pdf.

¹⁶ Voir <https://ccmcluster.org/resources/minimum-standards-camp-management>.

membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) à renforcer les mécanismes institutionnels de gestion de l'asile et des migrations. Début 2021, l'organisation a demandé que les risques que courent les réfugiés et d'autres personnes en situation irrégulière se déplaçant vers la Méditerranée centrale et occidentale soient atténués. Au niveau mondial, elle a plaidé pour les sauvetages en mer et les débarquements en toute sécurité, notamment en créant le Groupe de travail interinstitutions sur la sauvegarde de la vie humaine en mer.

23. Le HCR a participé au Réseau des Nations Unies sur les migrations en fournissant des conseils, dans le cadre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, sur les mesures de substitution à la détention, les filières de migration régulière et le retour en toute sécurité des personnes n'ayant pas besoin de protection internationale. Le HCR a fait valoir que des retours sûrs, dignes et rapides étaient essentiels à la crédibilité des régimes d'asile. Aux niveaux des régions et des pays, le HCR a appuyé les activités de collaboration visant à surmonter les difficultés liées à l'asile et à la migration, y compris dans le cadre de partenariats avec des coalitions thématiques et des réseaux régionaux de migrants. En 2021, le HCR et l'ONUDC ont codirigé le Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes, favorisant l'échange d'informations et de bonnes pratiques.

D. Éducation

24. En 2020, 95 % des enfants réfugiés ont été concernés par des fermetures d'écoles, ce qui risque de réduire à néant les acquis durement gagnés. Près de la moitié des 7,1 millions d'enfants et de jeunes réfugiés n'ont pas pu aller à l'école. Dans le primaire, le taux de scolarisation était de 77 %, et seulement de 31 % dans le secondaire. Trente-six pour cent des garçons suivaient des études secondaires, contre 27 % des filles. Seuls 3 % des jeunes réfugiés faisaient des études supérieures. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le HCR ont collaboré à l'élaboration d'un plan d'action conjoint en faveur des enfants réfugiés¹⁷, notamment pour augmenter les taux de scolarisation des enfants réfugiés et de ceux des communautés d'accueil.

25. Dans l'édition de 2020 de son rapport annuel sur l'éducation¹⁸, le HCR a mis en garde contre les effets désastreux de la pandémie sur l'éducation et souligné que l'expérience passée laissait présager que jusqu'à 50 % des filles réfugiées pourraient ne pas retourner à l'école secondaire. Au Sahel, la crise sanitaire et la détérioration des conditions de sécurité avaient contraint des milliers d'écoles à fermer. Les enfants handicapés risquaient plus que les autres d'être laissés pour compte, car les mesures d'appui à l'enseignement à distance ne tenaient pas compte de leurs besoins. La pandémie avait également mis à mal les services de protection fournis par les écoles, notamment l'assistance psychosociale et les programmes de distribution de repas.

26. Pour atténuer les effets de la pandémie, le HCR a aidé près d'un million d'élèves dans 36 pays à suivre des cours en ligne. L'apprentissage connecté a permis de protéger les enfants et les jeunes réfugiés et d'éviter les mécanismes d'adaptation néfastes. Le Connected Learning in Crisis Consortium¹⁹ a appuyé quelque 55 000 apprenants grâce à des programmes de transition vers l'enseignement supérieur et de développement professionnel. Le HCR a contribué à l'élaboration d'une application mobile d'apprentissage innovante, dont les contenus sont diffusés par podcast, dans le cadre du programme d'accélération de l'éducation humanitaire financé par le fonds Éducation sans délai.

27. Le HCR a dirigé le groupe de travail sur l'éducation accélérée²⁰ et, en collaboration avec des ONG, créé le groupe de travail sur l'enseignement secondaire afin de promouvoir des partenariats stratégiques et un accès équitable à l'éducation. Grâce à l'Initiative académique allemande Albert Einstein pour les réfugiés (DAFI), 7 000 réfugiés répartis dans

¹⁷ Voir www.unhcr.org/blueprint-for-joint-action.html.

¹⁸ Voir www.unhcr.org/publications/education/5f4f9a2b4/coming-together-refugee-education-education-report-2020.html.

¹⁹ Voir <https://connectedlearning4refugees.org/>.

²⁰ Voir www.unhcr.org/accelerated-education-working-group.html.

54 pays d'asile ont pu suivre des études supérieures. En raison de contraintes financières et de la pandémie, seuls 230 nouveaux étudiants ont pu bénéficier de ce programme en 2020.

E. Emplois et moyens d'existence

28. Le HCR a renforcé ses activités de subsistance, mobilisé des ressources et mis en œuvre des partenariats, notamment avec des institutions financières internationales, des partenaires de développement et le secteur privé, afin d'atténuer les effets socioéconomiques de la pandémie. Il a renforcé ses activités de sensibilisation pour que les réfugiés soient intégrés dans les régimes de protection sociale et les plans de développement nationaux. Dans 85 pays, il a axé ses interventions sur les groupes vulnérables ou touchés par la pandémie de COVID-19. Il a ainsi aidé plus de 1,3 million de personnes, notamment au moyen d'aides à la création et à la reprise d'entreprises, de mesures en faveur de l'emploi et d'initiatives visant à améliorer la production agricole. Le HCR a alloué plus de 113 millions de dollars aux activités de subsistance en 2020 et, en collaboration avec ses partenaires, il a agi en faveur de la protection des moyens de production, de la formation, du financement de la création d'entreprises et de l'emploi salarié.

29. L'initiative MADE51, qui vise à commercialiser au niveau mondial des produits fabriqués par des réfugiés, a été étendue à 19 pays et 29 entreprises y ont participé dans un cadre de commerce équitable et de protection. Des masques, du savon et des équipements de protection individuelle fabriqués par des réfugiés ont été produits dans plus de 15 pays selon le modèle MADE51, dans lequel les réfugiés, aux côtés des entreprises locales, font partie intégrante de la solution à la crise sanitaire mondiale.

30. En 2020, la coalition pour la réduction de la pauvreté (Poverty Alleviation Coalition) a contribué à l'autonomisation de plus de 13 700 ménages en mettant en œuvre une « approche graduée ». Toutefois, son objectif d'aider 50 000 ménages n'a pas été atteint, principalement faute de moyens financiers.

31. Le HCR a renforcé sa collaboration avec ses partenaires de développement afin de former au numérique les personnes relevant de sa compétence, de faciliter la création d'entreprises par des femmes et de fournir aux femmes des formations et des ordinateurs pour faciliter leur accès au marché du travail. En raison des restrictions liées à la pandémie, il est devenu essentiel de maîtriser les technologies numériques. Plus de 8 100 réfugiés vivant dans plus de 70 pays se sont inscrits à des cours du HCR sur la plateforme Coursera for Refugees, contre 1 400 en 2019.

F. Assistance en espèces

32. Conformément à sa politique relative aux interventions en espèces²¹ et à sa stratégie quinquennale pour l'institutionnalisation des interventions en espèces²² et comme il s'était engagé à le faire d'ici à 2020 dans le cadre du « Grand Bargain » (pacte relatif au financement de l'action humanitaire), le HCR a doublé la proportion de l'assistance qu'il fournit en espèces. Près de 700 millions de dollars ont été versés à quelque 8,6 millions de personnes dans 100 pays, l'assistance en espèces dépassant désormais l'aide en nature.

33. Le HCR fournissait une assistance en espèces pour remédier aux effets socioéconomiques de la pandémie. En collaboration avec des gouvernements et des partenaires, plus de 65 opérations ont mis en place des programmes d'assistance en espèces ou élargi les programmes existants. En Équateur, le HCR a modifié son programme d'assistance en espèces en abandonnant la remise d'argent en main propre au profit des retraits dans des guichets automatiques de banque. Au Yémen, quelque 1,1 million de déplacés et 64 200 réfugiés ont reçu 52,6 millions de dollars en espèces pour subvenir à leurs besoins essentiels. Il est ressorti d'une analyse du suivi après la distribution menée dans 13 pays que la plupart des bénéficiaires étaient très satisfaits. L'augmentation du recours à

²¹ Voir www.unhcr.org/581363414.

²² Voir www.unhcr.org/protection/operations/584131cd7/unhcr-strategy-institutionnalisation-cash-based-interventions-2016-2020.html.

des solutions numériques a permis d'améliorer l'inclusion financière dans 47 pays. En 2020, le HCR a versé au total 80 % de son assistance en espèces par voie électronique.

G. Besoins particuliers

34. Les structures d'encadrement au niveau local ont été renforcées, et les femmes ont pu participer à la prise de décisions. La boîte à outils du HCR sur l'égalité des sexes²³ a permis de fournir un appui logistique visant à faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Les femmes et les filles déplacées ont été davantage représentées dans les structures de direction et de gestion au Burkina Faso, au Myanmar, en République centrafricaine, au Soudan du Sud et au Yémen.

35. La protection des enfants déplacés a posé de nombreux problèmes, qui ont été exacerbés par la pandémie. Pour pallier ces difficultés, le HCR et ses partenaires ont introduit la gestion des dossiers à distance et recommandé d'assurer la continuité de la protection de l'enfance pendant les confinements. Il a collaboré avec des travailleurs de proximité, des bénévoles et des professionnels de la santé dans le cadre de 97 initiatives locales de protection de l'enfance. Le plan d'action conjoint du HCR et de l'UNICEF a permis de protéger les droits des enfants réfugiés, notamment en assurant leur intégration dans les programmes nationaux de protection de l'enfance.

36. Le HCR a adopté une nouvelle approche axée sur le renforcement des programmes en faveur des jeunes et leur participation et de les encourager à devenir des agents actifs du changement. S'appuyant sur l'expérience du Fonds de l'initiative pour la jeunesse et du Conseil consultatif mondial pour la jeunesse du HCR, les membres de ces deux organismes ont participé activement à des activités de sensibilisation en ligne et des initiatives de lutte contre la pandémie.

37. Il est ressorti d'un rapport du Groupe mondial de la protection, dirigé par le HCR, que la violence fondée sur le genre avait augmenté depuis le début de la pandémie, la situation à cet égard ayant été décrite comme grave ou extrêmement grave dans plus de 80 % des opérations visant les déplacés. Le HCR a publié une nouvelle politique sur la prévention des violences fondée sur le genre, l'atténuation des risques et la prise en charge des victimes de tels actes²⁴, dans laquelle il a souligné qu'il fallait impérativement agir dans ce domaine pour sauver des vies. Dans le cadre du programme « Safe from the Start », des experts de la prévention des violences fondées sur le genre et de la lutte contre ce type de violences ont été déployés pour appuyer des opérations dans différentes parties du monde. Le HCR a adapté ses programmes visant à prévenir et à combattre la violence fondée sur le genre en renforçant la collaboration avec les organisations dirigées par des femmes et les partenaires au niveau local, en étendant la pratique de la gestion à distance des dossiers et en mettant à jour les mécanismes de prise en charge des victimes de ce type de violence. De nombreuses opérations ont créé, à l'intention des survivants, des mécanismes de prise en charge ou des canaux de communication ou ont développé les mécanismes et canaux existants, notamment grâce à la mise en place de lignes d'assistance téléphonique d'urgence. Le HCR et ses partenaires ont ainsi aidé quelque 2 millions de femmes et de jeunes filles au moyen de permanences téléphoniques qui fonctionnent 24 heures sur 24 et sept jours sur sept.

38. Dans de nombreux pays, des déplacés et des apatrides ont subi de graves violences en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre, qui dans bien des cas étaient justement le motif pour lequel ils avaient demandé l'asile. Ils ne recevaient souvent pas de conseils, de soins de santé et d'appui suffisants. La pandémie a contribué à accroître la stigmatisation et les risques liés à la protection de ces personnes, tandis que les effets psychologiques de l'isolement et les conséquences socioéconomiques de la pandémie ont exacerbé les difficultés liées à leur déplacement. Afin de remédier à cette situation, le HCR a collaboré avec des organisations dirigées par des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queers et intersexes qui avaient été eux-mêmes déplacés. En juin 2021, une table ronde a été

²³ Voir www.unhcr.org/publications/manuals/5e5cd64a7/unhcr-gender-equality-toolkit.html.

²⁴ Voir www.unhcr.org/publications/brochures/5fa018914/unhcr-policy-prevention-risk-mitigation-response-gender-based-violence.html.

organisée par le HCR et l'Expert indépendant chargé de la question de la protection contre la violence et la discrimination liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre afin d'étudier les forces à l'origine des déplacements, les défis auxquels se heurtent les demandeurs d'asile, l'inclusion des déplacés dans les services nationaux et les effets de la pandémie.

39. Environ 12 millions de personnes handicapées faisaient partie des personnes qui ont été forcées à quitter leur foyer en raison de persécutions, de violences et de violations des droits de l'homme en 2020. Le HCR a lancé un plan d'action quinquennal sur la prise en considération des personnes handicapées afin de faire progresser leurs droits au sein de ses effectifs et dans ses opérations. Ce plan d'action est mis en œuvre en collaboration avec International Disability Alliance, réseau mondial d'organisations de personnes handicapées. On s'est attaché à garantir l'accès des personnes handicapées aux activités socioéconomiques et à l'éducation pendant le confinement. Dans de nombreuses opérations, les personnes handicapées ont participé à la planification de la lutte contre la COVID-19. Dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, une étude a permis de déterminer les besoins des réfugiés handicapés et de fournir des conseils opérationnels pour renforcer la lutte contre la COVID-19 et la violence fondée sur le genre²⁵.

40. Pendant la pandémie, le HCR a constaté une hausse des besoins aigus des populations déplacées en matière de santé mentale et de soutien psychosocial, ainsi que des mariages forcés, du travail des enfants et des grossesses chez les adolescentes, ce qui s'explique par une augmentation de la pauvreté et la fermeture des écoles. Le HCR a publié un guide sur les considérations relatives à l'âge, au genre et à la diversité dans le contexte de la COVID-19²⁶.

41. Le HCR a poursuivi ses efforts pour appliquer le principe de responsabilité à l'égard des personnes touchées, notamment en renforçant la communication et le dialogue avec les communautés pendant la pandémie de COVID-19 et en publiant de nouvelles orientations opérationnelles²⁷.

H. Action climatique

42. Les populations déplacées ont été touchées par des catastrophes et les changements climatiques, ce qui a aggravé leur situation et entravé leur accès à l'assistance, notamment en Amérique centrale, en Afrique de l'Est, dans la Corne de l'Afrique et au Sahel. Le HCR a tenu de vastes consultations pour alimenter son cadre stratégique sur l'action climatique²⁸, notamment dans le cadre du Dialogue du Haut-Commissaire sur les défis en matière de protection, qui s'est tenu à la fin de 2020.

43. Le HCR a soutenu des initiatives en matière d'énergie durable et de protection de l'environnement dans l'ensemble de ses opérations et a continué de mettre en œuvre le Défi pour une énergie propre²⁹. Les partenariats ont été renforcés grâce à la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes et à l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population relevant du Mécanisme international de Varsovie. Pour relever les défis liés aux changements climatiques, aux déplacements causés par des catastrophes et aux migrations provoquées par la dégradation de l'environnement en Afrique de l'Ouest et au Sahel, le HCR, avec le soutien de la France, a établi un partenariat avec la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'OIM. Il a également mené une analyse interinstitutions afin de déterminer dans quelle mesure des déplacements liés au climat risquaient de se produire dans le Sahel.

²⁵ Voir <https://data2.unhcr.org/en/documents/details/74147>.

²⁶ Voir www.refworld.org/docid/5e84a9dd4.html.

²⁷ Voir www.unhcr.org/en-us/handbooks/aap/.

²⁸ Voir www.unhcr.org/604a26d84.pdf.

²⁹ Voir www.unhcr.org/clean-energy-challenge.html.

IV. Apatridie

44. Selon les informations communiquées par les pouvoirs publics et d'autres sources de 94 pays, on comptait 4,2 millions d'apatrides au 31 décembre 2020. Toutefois, le nombre réel d'apatrides serait nettement plus élevé. L'amélioration des données qualitatives et quantitatives au niveau mondial demeure une priorité du HCR, conformément au Plan d'action global 2014-2024 visant à mettre fin à l'apatridie³⁰.

45. Du fait de leur statut, les apatrides ont été touchés de manière disproportionnée par la pandémie de COVID-19 et les mesures d'atténuation de ses effets. Ils n'ont souvent pas eu accès aux tests de dépistage et aux traitements, ni aux services sociaux. La perte de leurs moyens de subsistance et leur accès limité à l'éducation et aux services sociaux ont aggravé les inégalités existantes et accentué les risques liés à la protection. Les apatrides risquent d'être exclus des plans nationaux de vaccination, même ceux qui auraient dû être prioritaires compte tenu de leur âge ou de leur état de santé.

46. Dans certains pays, la protection des apatrides a été renforcée. En Argentine, en Côte d'Ivoire, au Kazakhstan et en Ukraine, de nouvelles procédures de détermination de leur statut ont permis aux apatrides d'exercer leurs droits fondamentaux, notamment à la santé, à l'éducation et à la sécurité sociale. L'Islande a mis son droit interne en conformité avec les normes internationales relatives à la protection des apatrides et a adhéré à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie en janvier 2021.

47. Plusieurs États ont modifié leur législation ou pris des décisions en vue de régulariser la situation des apatrides et de leur octroyer les droits découlant de leur statut. En janvier 2021, la Thaïlande a pris la décision d'ouvrir l'accès des apatrides présents officiellement dans le pays depuis au moins quinze ans à un statut d'immigrant légal et à la résidence permanente. En février 2021, la Fédération de Russie a approuvé des modifications permettant aux anciens citoyens de l'URSS apatrides d'obtenir des cartes d'identité et le droit de travailler, de résider et d'accéder à la citoyenneté russe. En novembre 2020, les Philippines ont annoncé que les déplacés et les apatrides bénéficiaient désormais d'un accès aux services essentiels et à l'assistance de base dans des conditions d'égalité.

48. Avec l'appui du HCR, 19 pays ont modifié leurs lois, politiques et procédures relatives à la nationalité afin de combler les lacunes pouvant mener à l'apatridie. En particulier, d'importantes modifications législatives visant à prévenir l'apatridie ont été apportées par les pays suivants : l'Albanie a adopté une loi instaurant sans restriction l'application du droit du sol et l'Argentine a adopté une loi autorisant l'enregistrement différé des naissances. Le Chili a accordé la nationalité aux enfants nés sur son territoire et le Mexique a modifié une disposition constitutionnelle pour permettre aux enfants nés à l'étranger d'acquérir la citoyenneté si les deux parents ou l'un d'entre eux étaient des ressortissants nationaux.

49. En 2020, quelque 63 200 apatrides répartis dans 27 pays ont acquis une nationalité. Grâce aux efforts des gouvernements concernés, du HCR et de la société civile, plus de 34 700 apatrides présents dans des pays d'Asie centrale ont acquis une nationalité en 2020. En décembre de la même année, suite à la vaste campagne de mobilisation menée par le HCR, le Kenya a annoncé sa décision d'accorder la citoyenneté à 1 670 Shona apatrides et à 1 300 apatrides d'origine rwandaise. En avril 2021, la Namibie a annoncé qu'elle allait naturaliser tous les sans-papiers et apatrides arrivés entre 1977 et 1990. En Colombie, plus de 58 000 enfants nés de parents vénézuéliens ont acquis la citoyenneté, tandis que 750 personnes d'origine haïtienne ont obtenu la nationalité en République dominicaine. En République islamique d'Iran, une modification législative a permis aux enfants de femmes iraniennes et de pères étrangers de demander la citoyenneté, ce qui a permis la naturalisation de plus de 1 400 personnes.

³⁰ Voir www.unhcr.org/54621bf49.html.

V. Intervention d'urgence et aperçu général des activités

50. En juin 2021, le HCR intervenait dans 34 pays en réponse à des situations critiques. De nouvelles situations d'urgence ont été déclarées dans 19 pays en 2021, la plupart en lien avec les situations de déplacement en cours en Afghanistan, au Myanmar et en République Centrafricaine. En 2020, le HCR a déployé plus de 300 membres de son propre personnel ou de ses partenaires pour faire face à ces situations, et il a livré pour plus de 36 millions de dollars d'articles non alimentaires et d'autres biens essentiels provenant des stocks mondiaux.

51. Les partenariats, en particulier ceux conclus avec des ONG nationales et des personnes relevant de la compétence du HCR, ont permis à l'organisation de rester sur place et de poursuivre sa mission pendant la pandémie. Le HCR a activement contribué à l'action coordonnée par le Comité permanent interorganisations dans le cadre du Plan de réponse humanitaire global COVID-19. Il a exhorté les gouvernements à inclure les personnes relevant de sa compétence dans les plans nationaux de lutte contre la pandémie et aidé les systèmes de santé nationaux à renforcer leurs capacités. Il a construit ou rénové des installations d'isolement et de traitement pour les hôpitaux locaux, appuyé le renforcement des capacités de surveillance, de recherche des contacts et de prise en charge, et fourni des équipements de protection individuelle, des médicaments, de l'oxygène et des kits de dépistage rapide.

52. Afin de limiter la propagation de la COVID-19, le HCR a intensifié ses interventions dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, notamment en distribuant du savon et en améliorant l'accès à l'eau. Il a distribué des matériaux pour la construction d'abris afin de réduire le surpeuplement. Des milliers d'équipements pour le lavage des mains ont été installés dans les espaces publics, les écoles, les établissements de soins et les logements privés. Le HCR a établi des procédures d'urgence qui simplifient les opérations d'achat, la conclusion d'accords de partenariat et les activités de dotation en personnel. Des contrats-cadres supplémentaires conclus avec des fournisseurs ont facilité l'acquisition d'articles essentiels à 95 opérations. Malgré les restrictions strictes en matière de transport, le HCR a acheté pour 186,1 millions de dollars de fournitures essentielles et veillé à ce que 9,9 millions de personnes relevant de sa compétence reçoivent des soins de santé essentiels.

A. Afrique

1. Afrique de l'Est, Corne de l'Afrique et Grands Lacs

53. L'Afrique de l'Est, la Corne de l'Afrique et la région des Grands Lacs ont accueilli 17,9 millions de personnes relevant de la compétence du HCR, dont 4,6 millions de réfugiés et de demandeurs d'asile, en majorité originaires de la République démocratique du Congo, de la Somalie et du Soudan du Sud, ainsi que 9,5 millions de déplacés. Cette région a souffert d'une insécurité persistante et de chocs climatiques – épisodes de sécheresse, inondations, cyclones et invasions de criquets pèlerins, entre autres –, dont les effets ont été exacerbés par la pandémie. Des violences ont éclaté dans la région éthiopienne du Tigré en novembre 2020, ce qui a poussé plus de 54 000 Éthiopiens à fuir à l'étranger et plus de 1,7 million à se déplacer à l'intérieur du pays. Le HCR a dirigé l'action interinstitutions en faveur des réfugiés, en collaboration avec le Gouvernement soudanais, et il a établi deux camps de réfugiés. Ce conflit a également eu des conséquences désastreuses pour un grand nombre des 96 000 réfugiés érythréens enregistrés dans le Tigré, obligeant certains d'entre eux à fuir vers une autre région de l'Éthiopie. C'est toujours au Soudan du Sud que sévit la plus grande crise de réfugiés du continent ; à la fin de 2020, 2,1 millions de Sud-Soudanais avaient trouvé refuge dans des pays voisins. En raison de décennies de guerre civile et d'instabilité, plus de 686 000 Somaliens avaient trouvé refuge en Éthiopie, au Kenya et ailleurs dans la région, ainsi qu'au Yémen. En outre, on dénombre encore quelque 3 millions de déplacés en Somalie.

2. Afrique australe

54. La région de l'Afrique australe a accueilli près de 8,5 millions de personnes relevant de la compétence du HCR, dont 6 millions de déplacés, plus d'un million de réfugiés et de demandeurs d'asile, et 1,4 million de rapatriés. Les violences dans l'est de la République démocratique du Congo ont porté le nombre de déplacés à 5,2 millions, tandis que plus de 942 400 réfugiés et demandeurs d'asile congolais ont été accueillis dans des pays voisins. Après l'éruption en mai 2021 du volcan Nyiragongo, près de Goma, le HCR a estimé qu'environ 350 000 personnes supplémentaires avaient besoin d'une aide humanitaire. Dans le nord-est du Mozambique, on a constaté une augmentation notable des violences, visant souvent des civils. Au 31 mai 2021, on comptait plus de 756 000 déplacés, principalement des femmes, des enfants et des personnes âgées.

3. Afrique de l'Ouest et Afrique centrale

55. La région de l'Afrique centrale et de l'Ouest compte quelque 9,6 millions de personnes relevant de la compétence du HCR, dont 6,4 millions de déplacés et 1,4 million de réfugiés, ainsi que des rapatriés, des apatrides et des demandeurs d'asile. Cela représente une augmentation de 1,7 million par rapport à l'année précédente, principalement due à plus de 1,4 million de nouveaux déplacés. La région a fait face à une grave crise humanitaire en raison des actes de violence généralisée et aveugle perpétrés par des groupes armés et de la montée des tensions sociales et politiques, qui ont contraint un nombre croissant de personnes à se déplacer. La sécurité en République centrafricaine s'est encore détériorée, obligeant environ 131 300 personnes à chercher asile dans des pays voisins. Du fait de la pandémie et de l'urgence climatique, la situation dans la région est devenue encore plus complexe et instable. Le nombre total de déplacés de force dans le centre du Sahel (Burkina Faso, Mali et Niger) a atteint 2 millions. Dans le bassin du lac Tchad, il y avait au total 3,2 millions de déplacés de force, quelque 2,9 millions de déplacés et 304 600 réfugiés.

B. Amériques

56. Les Amériques abritent environ 20 % du nombre total des personnes relevant de la compétence du HCR. Au 31 décembre 2020, le nombre de réfugiés, de demandeurs d'asile et de migrants originaires de la République bolivarienne du Venezuela s'élevait à 5,4 millions – ce qui en fait la deuxième plus grande crise du déplacement au monde –, dont 85 % avaient trouvé refuge en Amérique latine et dans les Caraïbes. Les questions liées à la régularisation, à la santé et à l'inclusion des Vénézuéliens de manière harmonisée dans toute la région ont été abordées dans le cadre du Processus de Quito. La Colombie a accordé un statut de protection temporaire valable dix ans aux Vénézuéliens présents dans le pays, tandis que l'Argentine, le Brésil, l'Équateur, le Pérou et la République dominicaine ont annoncé qu'ils allaient mettre en œuvre un processus de régularisation semblable. Du fait des gangs criminels, de la violence et des difficultés économiques, le nombre de personnes originaires d'El Salvador, du Guatemala et du Honduras sollicitant une protection internationale, principalement dans des pays voisins, a atteint 549 000. Plus de 110 000 Nicaraguayens ont également demandé une protection, principalement au Costa Rica. En Amérique centrale, les mesures de prévention de la COVID-19, telles que la fermeture des frontières, ont entravé la capacité des personnes de demander l'asile. Toutefois, à mesure que les restrictions ont été assouplies, de nouvelles arrivées ont été enregistrées, dont 9 000 au Mexique en mars 2021. En 2020, les ouragans Eta et Iota ont causé des dégâts considérables. Parmi les zones les plus sinistrées figuraient des communautés déjà touchées par la violence et la pandémie, ce qui a accru les besoins de protection.

C. Asie et Pacifique

57. Au 31 décembre 2020, on comptait en Asie et dans le Pacifique 9,8 millions de personnes relevant de la compétence du HCR, dont 4 millions de réfugiés et 3,5 millions de déplacés, ainsi que quelque 2,3 millions d'apatrides. Des millions d'Afghans étaient toujours en exil, la majorité en Iran (République islamique d') et au Pakistan, ou déplacés. Rien qu'au premier semestre de 2021, on dénombrait quelque 220 000 déplacés. Au vu de l'escalade de

la violence en Afghanistan, le HCR s'est efforcé de répondre aux besoins essentiels tout en renforçant les investissements dans la santé, l'éducation et les moyens de subsistance. Le HCR et ses partenaires ont aidé plus de 900 000 personnes relevant de leur compétence dans les zones de retour et de réintégration. Dans le cadre de l'approche globale qu'il met en œuvre au Myanmar, le HCR a plaidé pour l'application des recommandations que la Commission consultative sur l'État Rakhine a formulées en 2017, en particulier en ce qui concerne la levée des restrictions discriminatoires de la liberté de mouvement et de l'accès à la citoyenneté imposées aux 600 000 Rohingya présents dans cet État. Au Bangladesh, il a collaboré avec le Gouvernement à la mise en œuvre de mesures d'atténuation des effets de la COVID-19 en faveur de quelque 867 000 réfugiés rohingya. Suite à l'incendie dévastateur de Cox's Bazar, où vivaient plus de 600 000 réfugiés, le HCR et ses partenaires ont fourni des premiers soins et un appui psychosocial.

D. Europe

58. La Turquie est le pays du monde qui a accueilli le plus grand nombre de réfugiés, près de 3,7 millions de personnes, soit 18 % du total mondial. Après la Turquie, l'Allemagne est le pays d'Europe qui héberge le plus de réfugiés (1,2 million, soit 6 % du total mondial). Globalement, le nombre de réfugiés en Europe a augmenté de 3 %, principalement grâce à l'octroi d'une protection internationale à 284 900 personnes. Depuis septembre 2020, le conflit armé dans le Haut-Karabakh et la région a poussé quelque 90 000 personnes à fuir vers l'Arménie, tandis que plus de 80 000 autres ont été temporairement déplacés en Azerbaïdjan, selon les données communiquées par les autorités. En 2020, le nombre de personnes ayant emprunté l'un des itinéraires de la Méditerranée pour se rendre en Europe a diminué de 40 % par rapport à 2019, les baisses étant particulièrement marquées en Grèce, à Malte et en Espagne métropolitaine. Cette réduction a été en partie attribuée aux mesures de santé publique que les États ont prises pour lutter contre la pandémie de COVID-19, notamment les restrictions des déplacements, les interdictions d'entrée temporaires, la mise en quarantaine des nouveaux arrivants et, dans plusieurs cas, la fermeture des frontières. Néanmoins, les arrivées ont triplé en Italie et ont presque été multipliées par huit dans les îles Canaries au premier semestre 2021. Le nombre de personnes ayant perdu la vie en mer Méditerranée a fortement diminué en 2020, mais ramené à celui des arrivées, il a augmenté de 25 %.

E. Moyen-Orient et Afrique du Nord

59. La région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord a accueilli près de 16 millions de réfugiés et d'autres personnes relevant de la compétence du HCR. Entrée dans sa onzième année, la crise en République arabe syrienne a continué d'être à l'origine du plus grand nombre de déplacements au monde. Plus de 6,7 millions de Syriens étaient toujours en exil et 5,5 millions d'entre eux vivaient en Égypte, en Iraq, en Jordanie, au Liban et en Turquie. Leurs conditions de vie ont empiré, car la pandémie a aggravé leurs difficultés économiques et sociales et a laissé nombre d'entre eux sans moyen de subsistance, les plongeant un peu plus dans la pauvreté. Au Liban en particulier, les effets combinés de la grave crise économique et de la pandémie sont restés très préoccupants. En Iraq, les déplacés (plus de 1,2 million) et les déplacés de retour (plus de 278 000) continuaient de vivre dans une grande précarité en raison des problèmes politiques et de sécurité, et les effets de la pandémie de COVID-19 sont venues accentuer les vulnérabilités et les risques existants. Dans les pays voisins, plus de 240 000 Iraquiens étaient enregistrés auprès du HCR, tandis que 31 000 personnes non enregistrées vivaient dans des camps en République arabe syrienne. En Libye, quelque 105 400 déplacés ont pu retourner chez eux grâce à l'amélioration des conditions de sécurité, même si 278 200 Libyens étaient encore déplacés.

60. Les départs par la mer depuis la Libye ont augmenté de plus de 130 % entre janvier et mai 2021 par rapport à la même période en 2020. En parallèle, plus de 44 200 réfugiés et demandeurs d'asile étaient enregistrés auprès du HCR, surtout dans des zones urbaines. Le conflit au Yémen a continué de représenter la plus grosse crise humanitaire mondiale, avec plus de 21 millions de personnes (soit 66 % de la population) nécessitant une assistance. Il a

continué de provoquer des déplacements internes, tandis que le blocus et la forte baisse des envois de fonds ont aggravé la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Le HCR a distribué des articles non alimentaires et des abris d'urgence en kit et a géré des centres communautaires visant à fournir protection et assistance.

VI. Solutions durables

A. Rapatriements et retours volontaires

61. Au 31 décembre 2020, quelque 251 000 réfugiés originaires de 30 pays différents étaient rentrés chez eux, soit 21 % de moins qu'en 2019. Près de la moitié d'entre eux (122 000) sont rentrés au Soudan du Sud, principalement depuis l'Ouganda (74 000), le Soudan (22 500) et l'Éthiopie (14 500). Le HCR et ses partenaires ont facilité le rapatriement de 40 900 Burundais, essentiellement depuis la République-Unie de Tanzanie (30 600), le Rwanda (8 000) et la République démocratique du Congo (2 000). On a signalé 38 600 retours vers la République arabe syrienne organisés par les réfugiés eux-mêmes, principalement depuis la Turquie (44 %), le Liban (24 %) et l'Iraq (22 %).

62. La fermeture des frontières et d'autres mesures liées à la pandémie ont entravé les rapatriements volontaires. Parmi les obstacles propres aux pays d'origine, on peut citer la poursuite du conflit, l'insécurité persistante, l'impunité des crimes et les violations des droits de l'homme. L'absence de services essentiels et de moyens de subsistance y était aussi pour beaucoup dans la décision de nombreux réfugiés de ne pas rentrer chez eux.

63. Les retours vers l'Afghanistan ont chuté de 70 % par rapport à 2019, essentiellement en raison des restrictions liées à la pandémie, de l'aggravation de l'insécurité, de l'insuffisance des services de base et du manque de perspectives économiques. Une baisse substantielle a aussi été observée au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, où les retours vers la République arabe syrienne ont diminué de 60 %. S'appuyant sur la stratégie globale de protection et de recherche de solutions³¹, le HCR et ses partenaires ont continué de renforcer les mesures de préparation au retour et de planification des retours lorsque les conditions le permettaient. Outre les réfugiés, au moins 124 600 Vénézuéliens déplacés à l'étranger, principalement en Colombie, seraient rentrés chez eux en 2020, poussés par les difficultés économiques découlant des pertes d'emploi et des fermetures d'entreprise dues à la pandémie.

64. Avec le soutien du HCR, l'IGAD et les Gouvernements du Soudan du Sud et du Soudan ont lancé, en octobre 2020, une initiative régionale visant à trouver des solutions pour les plus de 7 millions de personnes déplacées dans les deux pays, notamment à mobiliser un appui international en faveur de la mise en œuvre des stratégies nationales et du plan d'action régional.

65. Environ 3,2 millions de personnes déplacées sont rentrées chez elles, principalement en République démocratique du Congo (1,4 million) et au Cameroun (466 000).

B. Intégration et autres solutions locales

66. En 2020, quelque 33 800 réfugiés ont été naturalisés dans 28 pays, dont 85 % par des pays européens. Dans certains pays, les réfugiés ont obtenu un statut juridique à long terme, tandis que dans d'autres, ils ont bénéficié de titres de séjour de longue durée et ont pu avoir accès au système d'éducation et au marché du travail. En Albanie, en Azerbaïdjan, au Ghana et en Namibie, les réfugiés ont pu faire renouveler leur permis de séjour de longue durée, ce qui leur permet d'accéder à l'emploi et, à terme, de pouvoir prétendre à la naturalisation. Aux Philippines, des cadres ont été mis en place afin de faciliter l'intégration des réfugiés sur le plan juridique.

³¹ Voir <https://data2.unhcr.org/en/documents/details/63223>.

67. Avec l'appui du HCR, plusieurs pays se sont employés à intégrer les réfugiés et à trouver d'autres solutions locales pour eux, se fondant sur la dynamique créée par le pacte mondial sur les réfugiés et les engagements pris au Forum mondial sur les réfugiés. Au Tchad, tous les nouveaux arrivants sont intégrés dans des villages d'accueil, dans une démarche axée sur la recherche de solutions dès l'arrivée dans le pays.

C. Réinstallation et voies complémentaires

68. Le HCR a estimé que 1,4 million de réfugiés devaient être réinstallés et a soumis à cette fin les dossiers de plus de 39 500 réfugiés à 25 pays. Parmi ces réfugiés, 86 % avaient été victimes d'actes de torture ou de violence, devaient être protégés sur les plans juridique et physique ou étaient des femmes ou des filles vulnérables. Un petit peu plus de la moitié des demandes concernaient des enfants. Toutefois, en raison de la COVID-19, l'exécution de la stratégie triennale sur la réinstallation et les voies complémentaires³², qui prévoyait la réinstallation de 70 000 réfugiés en 2020, a pris du retard. Seuls 34 400 réfugiés ont été réinstallés en 2020 – les deux tiers avec l'aide du HCR, ce qui représente une baisse de 69 % par rapport à 2019 (107 700).

69. En dépit des difficultés liées à la COVID-19, le HCR et ses partenaires ont poursuivi les opérations de réinstallation et assuré la protection de nombreuses personnes en danger. Des dispositifs innovants ont été utilisés pour réaliser les entretiens et traiter les visas à distance. Des mécanismes de transit d'urgence mis en place au Niger, en Roumanie et au Rwanda ont permis de sauver la vie de réfugiés qui ont été évacués de Libye.

70. Le HCR a dialogué avec les États et d'autres parties prenantes clés, notamment dans le cadre des Consultations annuelles tripartites sur la réinstallation, du Groupe restreint pour les situations prioritaires et de l'Initiative mondiale de parrainage des réfugiés. Codirigée par le HCR et l'OIM, l'Initiative pour la réinstallation et les voies complémentaires durables s'est avérée utile à la mise en œuvre de la stratégie triennale, étant donné qu'elle a permis d'aider les États à renforcer leurs capacités relatives à l'élaboration et au développement de solutions faisant appel à des pays tiers. Les activités de renforcement des capacités menées dans le cadre de cette Initiative se sont poursuivies en Argentine, au Brésil et en Uruguay, avec le lancement ou la révision de plans d'action nationaux.

71. Le nombre de voies complémentaires est resté limité. Dans une étude conjointe, le HCR et l'Organisation de coopération et de développement économiques ont analysé des données sur l'accès des réfugiés aux voies complémentaires entre 2010 et 2019³³. Ils ont souligné dans cette étude qu'en dépit des mesures prises par les États, des obstacles liés au coût et aux papiers à fournir pour ce type de procédure empêchaient les familles d'être réunies et les réfugiés qualifiés d'avoir accès aux offres d'emploi dans les pays tiers. Le HCR a piloté la création d'une équipe spéciale mondiale chargée des voies d'accès à l'éducation dans les pays tiers, avec l'aide de l'Initiative pour la réinstallation et les voies complémentaires durables ; il a aussi lancé un réseau mondial pour le regroupement familial et a œuvré à la formation d'une équipe spéciale mondiale sur la mobilité de la main-d'œuvre réfugiée. Ces activités ont été des jalons importants dans l'exécution de la stratégie triennale.

VII. Partenariats

A. Partenaires de développement et institutions financières

72. Le HCR a renforcé le dialogue avec les acteurs de la finance et du développement afin de favoriser la prise en compte des réfugiés dans les plans de financement, les programmes et les politiques de protection sociale. Des mesures ont été prises en étroite coopération avec le Groupe de la Banque mondiale afin d'inclure systématiquement les personnes relevant de

³² Voir www.unhcr.org/protection/resettlement/5d15db254/three-year-strategy-resettlement-complementary-pathways.html.

³³ Voir <https://globalcompactrefugees.org/sites/default/files/2021-05/UNHCR%20Safe%20Pathways%20for%20Refugees%20II%20Web-version001.pdf>.

la compétence du HCR dans les mesures prises pour lutter contre la COVID-19 dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. Dans le contexte de la dix-neuvième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (IDA-19) pour les pays qui se trouvent dans des situations précaires ou qui sont touchés par des conflits et la violence, une somme de 2,2 milliards de dollars a été affectée au guichet pour l'aide aux réfugiés et aux communautés d'accueil. Sur ce montant, et dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19, le Groupe de la Banque mondiale s'est engagé à verser, pendant l'exercice budgétaire, jusqu'à un milliard de dollars de subventions aux pays pouvant y prétendre. Le HCR et la Banque mondiale ont mené des enquêtes par téléphone afin de recenser les effets socioéconomiques de la pandémie sur les réfugiés à Djibouti, en Éthiopie, au Kenya, au Maroc et en Ouganda. Créé par le HCR et la Banque mondiale, le Centre commun de données sur les déplacements forcés³⁴ a permis de renforcer la collaboration en matière de données. Le HCR a pris part à un examen par les pairs du document intitulé « A development approach to conflict-induced internal displacement »³⁵, qui expose les raisons pour lesquelles les personnes déplacées en raison d'un conflit devraient être prises en compte dans les programmes de la Banque mondiale et a appuyé la mise en place de la stratégie du Groupe pour la lutte contre la fragilité, le conflit et la violence.

73. Le HCR a donné une nouvelle impulsion à sa coopération avec des banques multilatérales et régionales de développement, parmi lesquelles la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque interaméricaine de développement et la Banque islamique de développement. Il a collaboré avec le Secrétariat exécutif du Groupe des cinq pays du Sahel afin de mettre en place le projet de lutte contre la COVID-19 au Sahel de la Banque africaine de développement, qui vise à soutenir les activités de santé primaires et à renforcer la résilience des populations vulnérables, y compris des réfugiés et des déplacés.

B. Système des Nations Unies et organisations internationales

74. Le HCR a pris part à l'exécution des réformes du système des Nations Unies pour le développement à l'échelle régionale, y compris à la mise en place des nouvelles plateformes de collaboration. Il a coprésidé des coalitions thématiques sur la mobilité humaine, les déplacements et la résilience dans plusieurs régions. Il a aussi continué de coopérer étroitement avec les instances interorganisations, notamment le Comité permanent interorganisations, et avec d'autres mécanismes tels que le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. Il a aussi contribué aux initiatives que les organismes des Nations Unies ont menées pour protéger la santé et la sécurité de leur personnel pendant la pandémie de COVID-19, notamment en participant aux activités de l'Équipe spéciale du système des Nations Unies pour les évacuations sanitaires.

75. Le HCR a codirigé des initiatives communes relatives aux données, afin de renforcer la capacité de l'ONU de recueillir et de traiter des informations stratégiques en vue d'améliorer l'analyse et la communication. Il a contribué à l'établissement d'un rapport sur la ventilation des données des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable dans le contexte des déplacements forcés³⁶. À l'initiative du Rapporteur spécial sur les droits des personnes handicapées et de la Rapporteuse spéciale sur les droits humains des personnes déplacées dans leur propre pays, le HCR a effectué des évaluations techniques dans le cadre de deux rapports sur l'inclusion des personnes handicapées.

76. Le HCR a coordonné l'exécution de plans régionaux d'intervention pour les réfugiés au Burundi, en République démocratique du Congo, au Nigéria et au Soudan du Sud. Il a codirigé la coordination du plan régional en faveur de la résilience des réfugiés de la République arabe syrienne avec le Programme des Nations Unies pour le développement et du plan régional d'aide aux réfugiés et aux migrants de la République bolivarienne du

³⁴ Voir www.jointdatacenter.org/.

³⁵ Voir <https://documents1.worldbank.org/curated/en/826251618911522691/pdf/A-Development-Approach-to-Conflict-Induced-Internal-Displacement.pdf>.

³⁶ Voir www.unhcr.org/5fd237b84.pdf.

Venezuela avec l'OIM. Le HCR et l'OIM ont aussi codirigé le plan d'action conjoint relatif à la crise des réfugiés rohingya au Bangladesh.

C. Organisations non gouvernementales

77. En collaboration avec le Conseil international des agences bénévoles, le HCR a mis en place des consultations virtuelles hebdomadaires avec des ONG partenaires sur l'état de préparation à la COVID-19 et les mesures à prendre. En raison de la pandémie, les consultations annuelles mondiales avec les ONG se sont tenues en ligne en septembre 2020. Les participants, qui représentaient une centaine d'organisations, dont des ONG nationales et internationales, des organisations dirigées par des réfugiés et des organisations confessionnelles de 49 pays, ont surtout débattu de la gestion de la pandémie actuelle et des pandémies futures. Les recommandations issues des consultations ont été présentées à la soixante et onzième session plénière du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire et ont éclairé le Dialogue du Haut-Commissaire sur les défis en matière de protection en 2020. Afin de permettre des interactions plus stratégiques et plus concrètes avec les organisations dirigées par des réfugiés, le HCR a recensé les organisations existantes et a consacré l'édition 2020 de ses prix de l'innovation ONG à plusieurs d'entre elles.

78. En 2020, le HCR a versé 1,26 milliard de dollars environ à 908 ONG nationales et internationales, dont 802 millions à 954 intervenants locaux et nationaux. Il a donc dépassé l'objectif qu'il s'était fixé dans le cadre du « Grand Bargain » (pacte relatif au financement de l'action humanitaire) en affectant aux intervenants locaux et nationaux 28 % de ses dépenses afférentes aux programmes.

D. Secteur privé

79. Avec ses partenaires nationaux, le HCR a recueilli 537,5 millions de dollars auprès du secteur privé, dont plus de 256,4 millions de dollars en contributions non préaffectées, ce qui représente une hausse de 27 % par rapport à 2019 et dépasse l'objectif de collecte de fonds fixé à 500 millions pour 2020. La COVID-19 a certes réorienté les priorités en matière de collecte de fonds, mais elle a surtout entraîné un renforcement de la solidarité parmi les donateurs du secteur privé et a suscité chez eux l'envie de trouver de nouveaux modes de partenariat avec le HCR, 52 millions de dollars ayant été recueillis rien que pour la lutte contre la pandémie.

80. Les partenaires privés ont apporté des solutions innovantes visant à améliorer l'accès aux programmes éducatifs numériques, aux possibilités d'emploi, aux services juridiques, à Internet, aux formations professionnelles et linguistiques, aux initiatives d'apprentissage par le jeu et aux énergies propres. Les campagnes mondiales ont permis de collecter plus de 15 millions de dollars, dont 8 millions auprès du Fonds de Zakat pour les réfugiés du HCR. En décembre 2020, le HCR a lancé la campagne « Aiming Higher » (Viser plus haut) afin de financer des bourses d'études pour des réfugiés. La campagne de préparation à l'hiver a permis de collecter 5,34 millions de dollars de recettes numériques, soit plus que son objectif de 5,1 millions de dollars. Les partenaires privés ont aussi aidé les populations déplacées à faire face aux effets de la COVID-19, notamment en fournissant des articles d'hygiène et en soutenant les interventions médicales de première ligne et l'enseignement à distance.

E. Autorités locales et réseaux de villes

81. Étant donné que plus de 60 % des réfugiés du monde et plus de la moitié des personnes déplacées vivent dans des villes, les autorités locales sont des acteurs de première ligne pour ce qui est de la protection et de la prise en charge des populations déplacées. Le HCR s'est associé au Conseil des maires pour les migrations dans le cadre du Global Cities Fund for Inclusive Pandemic Response, un fonds valorisé à un million de dollars et qui vise à aider les villes à répondre aux besoins des réfugiés, des déplacés et des migrants pendant la pandémie. Des fonds ont ainsi été versés à Barranquilla (Colombie), à Beyrouth, à Freetown, à Lima et à Mexico. De nombreuses villes ont soutenu les réfugiés dans le cadre des mesures qu'elles ont prises pour lutter contre la COVID-19, ce dont le HCR a pris acte lors de la Journée mondiale des villes, le 31 octobre, et dans la déclaration Les Villes #AvecLesRéfugiés³⁷, qui a été signée par plus de 260 villes d'une cinquantaine de pays du monde.

F. Autres parties prenantes

82. Conscients que les acteurs confessionnels sont souvent irremplaçables dans les situations de déplacement, le HCR et Religions for Peace³⁸, coalition mondiale et multiconfessionnelle représentant les institutions et traditions religieuses du monde entier, se sont engagés à créer un Conseil multiconfessionnel des dirigeants chargé de renforcer les efforts visant à remédier aux causes profondes des conflits et des déplacements, et à appuyer les mesures de consolidation de la paix, d'inclusion et de réconciliation.

83. Le HCR a collaboré avec les Comités internationaux olympique et paralympique afin de soutenir les athlètes réfugiés. Plus de 60 athlètes réfugiés ont obtenu des bourses de la part d'organisations sportives afin qu'ils puissent s'entraîner dans l'espoir de participer aux Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo 2020. Avec la fondation Education Above All et dans le cadre du programme « Generation Amazing » que le Comité suprême qatari pour l'organisation et la durabilité a lancé dans la perspective de la Coupe du monde de 2022, le HCR a élaboré un programme de « protection par le sport » qui vise à promouvoir la coexistence pacifique, à favoriser les échanges entre les jeunes réfugiés et les communautés qui les accueillent, et à autonomiser les filles en leur permettant de pratiquer un sport et d'exercer des responsabilités dans ce cadre, sur la base de l'égalité avec les autres. De surcroît, le HCR a noué un partenariat avec la Plateforme internationale pour le sport et le développement³⁹ qui a permis de créer, au sein de celle-ci, une section dédiée aux réfugiés et au sport.

VIII. Réforme, responsabilité et contrôle

A. Transformation

84. Après le déménagement des bureaux régionaux dans leurs zones respectives et la mise en place d'autorités décentralisées, le HCR a poursuivi ses réformes afin de moderniser ses systèmes et procédures de gestion interne et d'améliorer la protection et la fourniture d'assistance à l'échelle nationale. Afin de soutenir les efforts de transformation en cours, on a créé le Service de la transformation et du changement et nommé un Directeur du changement, l'objectif étant qu'ils viennent en complément des mécanismes de gouvernance renforcée conçus pour que la direction puisse contrôler les mesures prises dans le cadre de la transformation. Un groupe de référence sur le terrain a accompagné la consolidation de la transformation et a posé un regard critique sur d'autres réformes, afin de faire en sorte que celles-ci restent axées sur l'amélioration de la fourniture d'assistance.

³⁷ Voir www.unhcr.org/withrefugees/cities/.

³⁸ Voir www.rfp.org/.

³⁹ Voir www.sportanddev.org/.

85. Lancé en vue de remplacer des outils vieillissants (notamment le système de gestion des ressources), le programme de transformation institutionnelle a eu des répercussions sur toute une série d'activités, y compris la planification, la reddition de comptes, les finances, les ressources humaines, l'approvisionnement, la mobilisation et la gestion des ressources, les relations extérieures et le suivi et la supervision des projets. Composante essentielle du programme de transformation, COMPASS est un nouveau système pluriannuel de planification, de budgétisation, de contrôle et de reddition de comptes qui vient renouveler l'approche adoptée par le HCR en matière de gestion axée sur les résultats. Il a permis aux services opérationnels de mettre au point des stratégies de protection et des solutions à long terme basées sur une chaîne de résultats simplifiée, ainsi qu'un nouveau cadre mondial de résultats aligné sur le système des Nations Unies et les objectifs de développement durable. En juin 2021, 24 services opérationnels au total avaient mis en place des stratégies pluriannuelles.

B. Responsabilité et contrôle

86. Dans le contexte difficile de la pandémie, les entités de contrôle indépendant du HCR se sont acquittées de leurs mandats en adaptant leurs activités et en adoptant des modalités de travail flexibles et à distance. Elles ont coordonné et révisé des plans visant à garantir l'adoption d'une approche cohérente et équilibrée face à l'évolution rapide des risques. Ainsi, le Service de l'évaluation est rapidement venu en soutien des mesures prises par le HCR pour lutter contre la COVID-19 en recensant les enseignements tirés d'urgences sanitaires précédentes, celle liée au virus Ebola par exemple.

87. Le Bureau de l'Inspecteur général a publié une stratégie quinquennale visant à répondre de manière professionnelle et indépendante aux préoccupations relatives à l'intégrité, à améliorer la coordination et à faciliter le travail des entités de contrôle indépendant. Plusieurs volets ont été achevés, notamment l'état des lieux des prestataires de services de contrôle en fonction de trois « lignes de défense », afin de garantir la cohérence, et l'élaboration de politiques visant à améliorer la manière dont le HCR traite les préoccupations relatives à l'intégrité.

88. L'initiative Gestion des risques 2.0, qui a permis de réaliser des investissements systématiques propres à mieux gérer les risques et les possibilités et a conduit à la maturation de la culture du risque au HCR, a pris fin. Le HCR a capitalisé sur ces investissements grâce à une stratégie quinquennale visant à renforcer la gestion du risque jusqu'en 2025.

89. La nouvelle stratégie et le nouveau plan d'action 2020-2022 intitulés « Lutter contre l'exploitation et les abus sexuels, et le harcèlement sexuel »⁴⁰ sont fondés sur les quatre objectifs suivants : l'adoption d'une approche axée sur les victimes ; le renforcement des capacités du personnel du HCR et des partenaires ; le respect du principe de responsabilité ; la poursuite du dialogue avec d'autres organismes. Plusieurs initiatives ont contribué à la réalisation de ces objectifs, notamment la Politique relative à l'approche centrée sur la victime⁴¹ et la participation continue du HCR aux efforts déployés par d'autres organismes, le Haut-Commissaire ayant par exemple assumé le rôle de Champion du Comité permanent interorganisations pour la protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels. Elles ont aussi conduit à l'élaboration de nouveaux supports d'apprentissage et d'un kit de communication à l'intention des dirigeants du Comité permanent interorganisations et à la création d'un fonds visant à aider les ONG locales à mener des campagnes d'information et de sensibilisation⁴².

90. Le HCR a réexaminé les rôles et responsabilités des entités chargées d'aider les membres de son personnel à résoudre les problèmes sur le lieu de travail, de promouvoir un cadre de travail harmonieux et de traiter plus efficacement les points problématiques, notamment les méthodes d'encadrement agressives, irrespectueuses ou abusives. Suite à cet exercice, des mécanismes de coordination entre les entités basées au Siège ont été créés, la

⁴⁰ Voir www.unhcr.org/5f3cfec44.

⁴¹ Voir www.unhcr.org/5fdb345e7.

⁴² Voir www.unhcr.org/psea-community-outreach-and-communication-fund.html.

communication a été renforcée et le personnel et les cadres bénéficient dorénavant d'un soutien accru s'agissant de détecter et de signaler ces problèmes et d'y remédier.

IX. Contributions au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

91. Le budget du HCR pour 2020 s'élevait à 9,131 milliards de dollars, en incluant les budgets supplémentaires visant à couvrir les besoins d'urgence liés à la pandémie de COVID-19 et à la situation au Sahel.

92. Le montant total des fonds disponibles a atteint la somme record de 5,404 milliards de dollars, mais le HCR a encore enregistré un déficit de financement de 41 %. Les dépenses se sont élevées à 4,838 milliards de dollars, soit une augmentation de 422,4 millions de dollars (9,6 %) par rapport à 2019.

93. Le montant des contributions préaffectées en 2020 (71 %) est resté similaire à celui de 2019, dans la droite ligne de l'augmentation globale de la préaffectation des fonds, en dépit des engagements pris dans le cadre du « Grand bargain ». Les contributions plus souples, à savoir les fonds non préaffectés ou légèrement préaffectés, représentaient 29 % des contributions volontaires, soit 1,376 milliard de dollars (120 millions de plus qu'en 2019). Les contributions libres de toute affectation ou restriction s'élevaient à 661,2 millions de dollars, soit seulement 1,7 million de plus qu'en 2019, et représentaient 14 % des contributions volontaires.

X. Conclusion

94. Tout au long de l'année, des efforts remarquables ont été déployés pour protéger les personnes dans le besoin, promouvoir leur inclusion dans les systèmes nationaux et trouver des solutions, même en temps de crise. Tout cela n'aurait pas été possible sans l'engagement du personnel du HCR, qui est resté sur place et a poursuivi sa mission en dépit de grandes difficultés.

95. La pandémie de COVID-19 a mis à rude épreuve les principes de solidarité et de protection internationales, mais les normes énoncées dans la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés sont solides et les progrès accomplis dans l'application du pacte mondial sur les réfugiés ont permis au HCR, aux États et aux partenaires d'être à la hauteur de l'enjeu et, bien souvent, d'adopter des approches novatrices. La pandémie a touché de manière disproportionnée les plus vulnérables, y compris les personnes déplacées et apatrides, et a poussé des États à adopter des politiques et des pratiques restrictives qui ont compromis le régime de protection internationale. Le pacte mondial a offert un cadre pour remédier aux problèmes, anciens comme nouveaux, et le fait que les pays ont continué de faire honneur aux engagements pris au Forum mondial sur les réfugiés témoigne de la volonté des États et des autres acteurs de renforcer la protection.

96. En décembre 2021, ainsi que le prévoit le pacte mondial sur les réfugiés, une réunion des hauts responsables⁴³ sera convoquée afin de recenser les progrès accomplis, les difficultés rencontrées et les domaines qui nécessitent un engagement supplémentaire en vue d'intensifier l'aide, d'améliorer l'autonomie et de faciliter l'accès aux solutions. Cela étant dit, l'année qui s'est écoulée nous rappelle amèrement que soixante-dix ans après l'adoption de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, il n'a jamais été aussi urgent de renforcer la coopération et la solidarité internationales.

⁴³ Voir www.unhcr.org/high-level-officials-meeting.html.